

La ville du Mans étend son dispositif de vidéosurveillance

La ville va étoffer de façon conséquente son dispositif de vidéosurveillance sur le centre-ville ou 14 nouvelles caméras seront installées. Et désormais, l'enregistrement des images se fera en continu.



Le Mans, novembre 2015. La vidéosurveillance, dans le quartier Saint-Nicolas. Photo - Le Maine Libre -, Denis Lambert

Didier FOUQUET

didier.fouquet@maine-libre.Com

Jusqu'à présent, le dispositif de vidéosurveillance mis en place par la ville depuis le 1^{er} juin 2013 enregistre les images de 21 heures à 7 h 30 chaque jour de la semaine. Bientôt, ce sera en continu. Ce n'est pas le seul changement.

Tout convergera vers le centre de supervision urbain

Le nombre de caméras va augmenter. Non seulement en centre-ville, qui va recevoir 14 nouvelles caméras (voir la carte ci-dessous), mais aussi en zone industrielle sud, qui en sera dotée d'une douzaine. Chaque année, sur cette zone d'activité, les vols représentent plus d'1 M€ de perte. Les industriels doivent faire face à des vols de plus en plus nombreux la nuit et le week-end.

La fourrière municipale sera elle aussi placée sous surveillance caméra. Le centre commercial des Sablons aura également ses caméras. Il y en aura onze. Hier midi, Christophe Council, maire adjoint en charge de la Tranquillité publique a même précisé - qu'il en faisait sa priorité pour le premier semestre -.

Toujours dans l'esprit de faire évoluer le dispositif et « pour aller plus loin » dans le processus de vidéosurveillance des bâtiments publics (342 caméras actuelles), l'équipement va être renforcé au niveau de l'espace culturel des Jacobins, trop souvent la cible d'actes de vandalisme. L'esplanade ne sera pas filmée, mais toutes les façades vitrées, la traversée centrale, la partie arrière ainsi que l'accès aux ascenseurs le seront.

Cinq caméras nomades

Et puis, comme prévu, le dispositif va intégrer cinq caméras « nomades » afin de mettre certains espaces

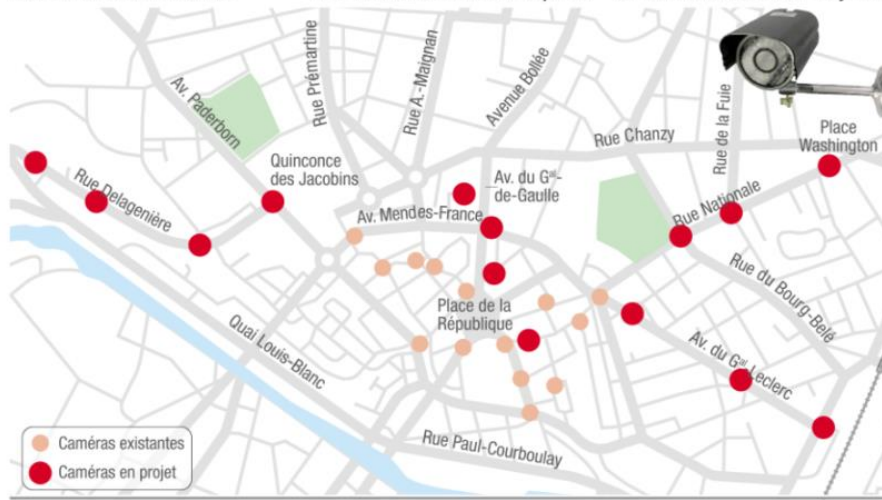
temporairement sous surveillance. L'installation s'effectue en 1 heure sur un mât d'éclairage existant et la caméra est conçue pour fonctionner sur une batterie rechargée la nuit sur l'éclairage public. Toutefois, ce dispositif ne sera pas éligible dans tous les quartiers de la ville. « Il ne pourra être mis en œuvre que dans le cadre d'une procédure administrative et juridique très stricte », souligne Christophe Council. On le voit, la vidéosurveillance, sujet très controversé au sein même du conseil municipal vient de prendre une nouvelle dimension sur la ville.

« Un outil utile »

Les raisons de cette montée en charge ? L'élaboration de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2016-2020. Elle vient d'être bouclée et elle a mis en exergue des éléments qui plaident en faveur d'une augmentation de la vidéosurveillance. « Il y a un

sentiment d'insécurité qui a énormément augmenté dans la ville », admet Christophe Council.

Pour l'élu, la ville devait en tenir compte et la vidéosurveillance s'avère un « outil utile pour identifier et sanctionner ». Ainsi, depuis le début de l'année, 93 réquisitions ont été déposées par la police nationale auprès du service tranquillité publique pour obtenir des images dans le cadre d'enquêtes liées à des vols ou des agressions. Pour Christophe Council, il est également temps d'optimiser le dispositif, mis en place de façon « trop empirique » et géré par des services différents. « Je veux tout remettre sous une même autorité. Tous les dispositifs seront reliés au centre de supervision urbain, installé dans les locaux du service prévention sécurité ». Reste une question : qui sera derrière les écrans ? Des agents de la collectivité ? « La question n'est pas tranchée. La ville, opposée à cette hypothèse souhaite engager une réflexion à ce sujet », explique Christophe Council, qui « personnellement » se dit, au contraire favorable à une présence humaine... Jeudi soir, les nouveaux dispositifs seront soumis au vote du conseil municipal.



LA PHRASE

« Mettre fin à l'hypocrisie »

C'est aussi une des nouveautés du nouveau dispositif : la police nationale sera autorisée à utiliser en permanence le dispositif sans avoir besoin de recourir à des réquisitions. Ce qui, au passage se pratiquait déjà un peu... « Il faut mettre fin à l'hypocrisie. Jusqu'à présent on avait un système un peu bancal », a admis Christophe Council.